

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30/05/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°7-11

Objet : Rénovation
des espaces verts à la
piscine : choix de
l'entreprise.

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. M. LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN (proc.), Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : Mme GRANGE (proc. M. EVIN)

Mme DALLA-ZANNA a été élue Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 13 octobre 2022, il a été décidé de rénover les réseaux et plages de la piscine municipale. Il indique que l'entreprise Comminges Bâtiment a réalisé les travaux et qu'il est nécessaire de rénover les espaces verts, trop détériorés.

L'ouverture du bassin étant prévue le 15 juin 2023 – et le délai étant très court – il ajoute avoir contacté plusieurs professionnels qui préconisent tous un gazon de plaquage.

La proposition la plus intéressante est celle de Pyrénées Paysages, pour un montant de 8 633.90 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **de rénover la pelouse de la piscine avec du gazon de plaquage ;**
- **de confier les travaux à l'entreprise Pyrénées Paysages de Montsaunès (31) pour un montant de travaux HT de huit mille six cent trente-trois euros quatre-vingt-dix cents (8 633.90 €) ;**
- **d'inscrire la dépense au compte 231 ;**
- **de demander une aide au Conseil départemental de Haute-Garonne.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **16 juin 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 12 juin 2023

Le Maire,

Christian SANS

